Ecole élémentaire Yves de Kerguélen

15, rue de la Boissière
29510 Briec de l'Odet

Procès-verbal du conseil d'école du 5 novembre 2019

Personnes présentes :

Enseignants :
Mme Sylvie TYMEN, M. Daniel CARIOU, Mme Marie-Pierre CLERY, M. Antoine CLOIREC, Mme Michèle FOUILLEN, M. Ronan GOUEZEC, M. Sébastien GUIOUILLER, Mme Géraldine KERHOAS, Mme Caroline FEHR, Mme Guenièvre MICHEL, Mme Sophie OLLIVIER, Mme Aurélie TOUX, Mme Isabelle URVOIS

Mme Valérie LEDUCQ, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires
Mme Catherine DOUGET, Responsable pôle enfance - éducation

Représentants des parents d'élèves : Anne-Sophie LE ROY, Aude GRELLET, Yohann GARO, Armel RIOU, Catherine POCHARD, Arnaud GOAPPER, Ludovic HERVE, Sylvain DREAU, Caroline CABIOCH, Cécile LE FERREC

Mme Aline GUYADER, DDEN

Absents excusés :
M. NOURY, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription de Châteaulin

Ordre du jour :
- Rôle et attributions du conseil d'école
- Bilan de la rentrée
- Vote du règlement intérieur
- PPMS
- Projets et actions pédagogiques
- Questions diverses

1/ Rôle et attributions du conseil d'école

Les membres se présentent lors d'un tour de table.

Lecture des résultats des élections du 11 octobre 2019 :
Taux de participation : 49,89 % (47,41 % en 2018/ 2019).

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (par exemple, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants).

Les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'école. Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'école. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école.

Composition du conseil d'école :

- Le directeur de l'école, président du conseil d'école
- Deux élus :

  a) Le maire ou son représentant ;

  b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

2/ <u>Bilan de la rentrée</u>

<u>Les classes</u> : 9 classes monolingues et 3 classes bilingues
Une classe monolingue a été fermée lors de la rentrée de septembre 2019.

Effectifs au 5 novembre 2019 :

CP	Mme Fehr	20 élèves
CP-CE1	Mme Kerhoas	19 élèves (13 CP / 6 CE1)
CP-CE1 bilingue	M Cariou	19 élèves (10 CP / 9 CE1)
CE1	Mme Tymen et M. Cloirec	23 élèves
CE1-CE2	Mme Michel et Mme Le Berre	22 élèves (7 CE1 / 15 CE2)
CE2	Mme Fouillen	24 élèves
CE2-CM1	M. Gouézec	24 élèves (7 CE2 / 17 CM1)
CE1 / CE2 bilingue	M. Guiouiller	23 élèves (6 CE1 / 17 CE2)
CM1	Mme Urvois	26 élèves
CM2 B	Mme Ollivier	26 élèves
CM2 A	Mme Cléry	27 élèves
CM1 / CM2 bilingue	Mme Toux	23 élèves (15 CM1 / 8 CM2)
	TOTAL	276 élèves

Moyenne en monolingue : 23,44
Moyenne en bilingue : 21,67

<u>Perspectives pour 2020 / 2021</u> :

44 nouveaux élèves devraient être inscrits en CP (24 en monolingue, 20 en bilingue).
Départ de 61 élèves pour le collège.

Monolingue : 182 élèves (moyenne : 20,22)
Bilingue : 77 élèves (moyenne : 25,67)
Total : 259

Madame LEDUCQ évoque la baisse de la natalité sur la commune. Par ailleurs, même si de nouveaux lotissements sont livrés, les nouveaux habitants n'ont pas nécessairement des enfants en âge d'être scolarisés à

l'école élémentaire. Le projet de clinique prévu à Quimper pourrait conduire à des nouvelles arrivées sur Briec mais il a pris du retard.

3/ Vote du règlement intérieur

Les membres du conseil d'école ont été invités à faire des remarques concernant le règlement intérieur actuellement en vigueur.

Plusieurs modifications sont apportées au règlement intérieur :

Dans l'article 4, la mention « et du matériel » est ajoutée.

4 – RESPECT DU MATERIEL

Les livres de classe remis aux enfants seront couverts, ainsi que les livres de bibliothèque empruntés. La détérioration du mobilier **et du matériel** sera facturée aux familles.

Dans l'article 9, deux modifications sont apportées.

9 – SECURITE

Tous les vêtements pouvant être retirés doivent être marqués au nom de l'enfant.
L'apport par les enfants de jeux, d'objets de valeur, de bijoux, de téléphones portables doit être évité. La perte de ceux-ci n'engagerait en aucune façon la responsabilité ~~de l'enseignant~~ **du personnel enseignant ou non enseignant**.
Les objets pouvant piquer ou couper ainsi que les armes factices sont strictement interdits.
L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires).
Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI).
Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner la confiscation de l'appareil lequel sera susceptible d'être récupéré par les représentants légaux auprès du directeur d'école le jour même.
Aussi, nous vous recommandons de ne pas fournir de téléphone portable à votre enfant pour se rendre à l'école. Si celui-ci était endommagé, la responsabilité des enseignants ou d'un tiers ne saurait être engagée. A défaut, merci de bien faire comprendre à votre enfant le bon usage d'un téléphone portable, respectueux de la vie en collectivité. Le téléphone doit être éteint dans l'enceinte de l'école.

Le règlement intérieur adopté ce jour sera communiqué aux familles par le biais du cahier de liaison. Il y sera précisé la date de mise à jour.

4 / PPMS

Chaque établissement scolaire doit se doter de deux PPMS pour permettre aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur par une mise à l'abri de l'ensemble des personnes présentes en attendant l'arrivée des secours,
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités

Les PPMS « Risques majeurs » et « Attentat – intrusion » ont été actualisés.

Le PPMS « Attentat-intrusion » fera l'objet d'un entraînement des élèves puis d'un exercice le 12 décembre 2019. Cet exercice sera organisé simultanément dans les deux écoles, maternelle et élémentaire. L'alerte sera donnée par un adulte de l'école maternelle pour cet entraînement.

5 / Projets et actions pédagogiques

Parcours santé

Action de prévention en partenariat avec la CPAM et l'infirmière scolaire (élèves de CP)

Un cross solidaire va être proposé aux élèves au parc Anita Conti.
Le projet Aquathlon sera reconduit en fin d'année scolaire. Les parents d'élèves et associations seront sollicités pour la bonne organisation de cette rencontre sportive. Les représentants des parents d'élèves souhaitent que la date de cette rencontre sportive soit communiquée aux parents plus tôt que l'année dernière pour leur permettre de se rendre disponibles plus facilement.

Parcours citoyen

Actions de sensibilisation en partenariat avec la MAE :

- le 30/01/2020 : une soirée-débat animée par une chargée de prévention MAE sera proposée aux familles pour aborder les usages numériques des enfants (Internet, réseaux sociaux, jeux vidéo, gestion des écrans, proposer des conseils pratiques liés au temps d'écran, au contrôle des contenus et à la prévention du cyber-harcèlement.)
- le 31/01/2020 : actions à destination de classes de CP (« violence entre pairs ») et CE1 (« les gestes qui sauvent »)

Madame CLERY souhaite inscrire sa classe de CM2 au dispositif « Le Parlement des enfants ». Cette opération entre dans le champ du programme d'enseignement moral et civique et contribue à l'apprentissage des valeurs de la République au travers d'un projet d'écriture rigoureux : l'élaboration et la rédaction d'une proposition de loi. Organisée conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère en charge de l'Education nationale depuis 1994, "Le Parlement des enfants" permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire sur un thème annuel portant sur des sujets sociétaux d'actualité. Celui de l'année 2019-2020 porte sur "l'égalité entre les femmes et les hommes".

Après un travail autour du rôle des députés et du fonctionnement de l'Assemblée nationale, chaque classe rédige une proposition de loi. Elle participe ensuite au scrutin national en votant par voie électronique, pour la proposition, parmi les quatre retenues par le jury national, qu'elle considère défendre le mieux ses idées.

En invitant les élèves à s'interroger sur des propositions légales possibles en réponse à un thème donné, en les amenant à débattre, argumenter et échanger sur leurs points de vue et sur les autres propositions de loi faites par d'autres classes, cette opération favorise la consolidation du jugement critique des élèves et leur capacité à argumenter. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le parcours citoyen de l'élève.

Plusieurs classes participent au Prix littéraire Les Incorruptibles. Les classes voteront au mois de mai pour choisir leur livre préféré.

Parcours artistique

- Chaque classe assistera à un spectacle à l'Arthémuse offert par la municipalité.
- Les classes de CE2 et CM1 participeront aux rencontres chorales organisées à l'Arthémuse.
- Un projet en partenariat avec la compagnie Elektrobus Théâtre va être mené dans les classes de CP et CP-CE1. Cette action sera finalisée par une représentation à destination des parents d'élèves.

Un projet « Voyage - Tour du monde » est mis en œuvre cette année dans plusieurs classes. A travers ce projet, des actions sont menées dans différentes disciplines (lecture, éducation artistique, se repérer dans l'espace…).

Les classes de CP-CE1 bilingue et CE1-CE2 bilingue mènent un projet autour de la thématique de l'arbre et continuent le jardin d'école.

Dans le cadre de la liaison CM2-6ème, des actions vont être menées en résolution de problèmes. L'outil Geogebra sera également utilisé.

Selon les possibilités de financement par l'Association des Parents d'Elèves, des sorties scolaires seront mises en œuvre dans les classes.

6/ <u>Questions diverses</u>

- Une demande de découverte des locaux est évoquée pour les nouveaux parents. Madame TYMEN indique que cela a été organisé auparavant mais peu de parents venaient. Il est pris note de cette demande. Une réponse favorable y sera apportée pour l'année scolaire 2020-2021.

- A la demande de Mme LEDUCQ, la question de la restauration scolaire est abordée. Cette question est discutée en conseil d'école depuis plusieurs années. Lors du conseil d'école du 16 octobre 2018, il avait été demandé aux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école de formaliser par écrit leurs demandes. Ces derniers avaient choisi de proposer aux parents de l'école une pétition en ligne.
  Madame LEDUCQ indique qu'un nouveau cuisinier a été nommé, l'équipe de restauration a changé. Un nouveau gestionnaire est également en poste au collège. La communication avec le Conseil départemental et l'équipe de la restauration scolaire s'est nettement améliorée. Il y a une prise en compte des interrogations que formulaient les représentants des parents d'élèves (composition des repas, circuits courts…). Par conséquent, Madame LEDUCQ demande que la pétition, qui est toujours en ligne, soit close.

  Une demande de plus grande clarté des menus mis en ligne sur le site Internet de la commune est exprimée par les représentants des parents d'élèves, notamment concernant les aliments proposés issus de l'agriculture biologique.

- Les cartes « Pokémon » amenées par certains élèves pour les récréations sont évoquées. Pour le moment, il ne paraît pas nécessaire de les interdire.

- La question du chauffage est soulevée, notamment sa date de remise en route au retour des congés scolaires. Les salles de classe n'étaient pas chauffées le lundi 4 novembre.

- Des infiltrations d'eau sur la toiture ont occasionné des dégâts dans plusieurs classes. Des dalles de faux plafond sont tombées, des traces de moisissures apparaissent (classes de Madame FEHR, Madame CLERY, Madame URVOIS, Madame KERHOAS).
  Madame LEDUCQ indique qu'il a été fait appel à une entreprise concernant les infiltrations d'eau, les réparations ne pouvant être effectuées par les agents municipaux. De plus, il n'y a aucun risque lié à l'amiante.

Prochain conseil d'école le mardi 10 mars 2020.

La directrice Le secrétaire de séance :